

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 10 FEVRIER 2025 -

DELIBERATION

Numéro 25 - 01 - 03

---

**Délibération n° 3 : La planification pluriannuelle des crédits dans le cadre de l'utilisation des provisions pour l'entretien des bâtiments et pour celui des véhicules.**

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 9 janvier 2025 s'est réuni le 10 février 2025 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Chantal BROSSE – Nicole PEYCELON.

Messieurs Jean-François BARNIER Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Patrick MADO – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Sylvie BONNET (pouvoir donné à Eric LARDON) – Marie-Jo PEREZ (pouvoir donné à Jean-François BARNIER) – Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Luc FRANCOIS) – Valérie PEYSSELON.

Messieurs Sylvain DARDOULLIER – Henri GROSDENIS – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Georges ZIEGLER).

## Exposé du rapport effectué par le Président,

La planification pluriannuelle des crédits dans le cadre de l'utilisation des provisions pour l'entretien des bâtiments et pour celui des véhicules a été présentée.

### I – L'utilisation de la provision pour l'entretien des bâtiments.

La provision a été constituée en 2017 pour un montant de 1,494 M €, puis complétée en 2020 pour un montant de 1,091 M €. 200 000 € des montants restants pourraient être utilisés chaque année.

### II – L'utilisation de la provision pour l'entretien des véhicules.

La provision correspondante était uniquement affectée aux révisions décennales des moyens élévateurs aériens, ces opérations ayant un caractère exceptionnel mais d'un montant important.

A partir de 2025, cette provision pourrait également être utilisée pour nettoyer les cuves d'émulseur de 82 engins porteurs d'eau et traiter l'eau de nettoyage. Cet émulseur contenant des dérivés fluorés, il serait remplacé sur les années 2025 et 2026 par un produit équivalent respectueux de l'environnement.

Ces plans seront actualisés à chaque clôture d'exercice et le montant des provisions sera ajusté en conséquence.



Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir :

⇒ définir la planification pluriannuelle des crédits dans le cadre de l'utilisation des provisions pour l'entretien des bâtiments

⇒ définir la planification pluriannuelle des crédits dans le cadre de l'utilisation des provisions pour la révision décennale des échelles.





**Décision adoptée à l'unanimité.**

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>19</b> <b>(dont 4 pouvoirs)</b>
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER